

Je voudrais évoquer la réunion d'hier du Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie à laquelle j'ai participé. C'est en effet l'occasion d'y rencontrer les responsables nationaux des branches professionnelles, des chambres consulaires et des syndicats de salariés.

Et je dois vous dire que notre plan de lutte contre la crise est très remarqué et très suivi au niveau national. Tous les interlocuteurs que j'ai rencontrés sont très positifs par rapport à ce plan et ses aspects réactifs et novateurs. Un des aspects novateurs concerne le rôle donné aux partenaires sociaux dans ce dispositif, malgré l'hostilité de la Préfecture.

Le représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie, par exemple, m'a dit avoir remarqué notre campagne pour encourager les entreprises à accueillir les jeunes. Les CCI vont aussi faire une campagne d'information, mais elles nous félicitent d'avoir réagi vite.

Car c'est vrai, Mme Doisneau, nous sommes inquiets pour l'accès des jeunes dans les entreprises ; Mais nous remarquerons que l'État ne facilite pas toujours les choses. Par exemple, la réforme du bac pro implique que les employeurs d'apprentis s'engagent sur un contrat de 3 ans et non plus 2. Cela tombe vraiment mal !

Un autre exemple : le gouvernement a décidé d'attribuer une prime supplémentaire aux employeurs d'apprentis qui vient s'ajouter à celles versées par les Régions. On peut discuter de l'efficacité de cette mesure, mais on aurait pu imaginer que les paiements de ces primes soient effectués par le même opérateur après accord entre l'État et les Régions. Mais au lieu de cela, le gouvernement a confié le versement de sa prime... au Pôle Emploi. Ajouter des feuilles au mille feuilles devient une spécialité de l'État.

Je voudrais préciser à Mme Doisneau que, depuis plusieurs années, la Région encourage la formation des maîtres d'apprentissage par une surprime pour les entreprises et par le financement des formations correspondantes mises en place par les branches ou les chambres consulaires.

Concernant notre programme « **former plutôt que licencier et préparer l'avenir** », je tiens à souligner que déjà plus de 700 salariés en bénéficient, et les dossiers concernant plus de 1000 autres salariés sont en préparation ; Cela montre que notre programme répond à un réel besoin. Ces formations permettent aux salariés d'obtenir des compétences clés ou des qualifications reconnues. Elles répondent souvent à des projets de diversification de l'activité des entreprises qui se tournent vers des productions conformes au développement durable.

La branche nationale du BTP soutient notre démarche d'appui aux formations dans les domaines de l'isolation et des énergies renouvelables, y compris pour des entreprises qui n'appartiennent pas à leur branche, et même si cela accroît la concurrence.

Nous voyons bien là le lien entre notre plan de lutte contre la crise et la démarche d'Agenda 21 dont nous allons débattre cet après-midi.

Je tiens à souligner que toutes ces interventions ne sont possibles que grâce à une gestion budgétaire rigoureuse de notre collectivité, nous avons su préserver un auto financement de haut niveau. C'est grâce à cela que nous avons pu préserver notre capacité d'investissement, et la formation professionnelle continue représente un véritable investissement.

Cela n'est pas le cas de toutes les collectivités locales qui éprouvent des difficultés financières suite aux désengagements de l'État et face aux effets de la crise sur les rentrées.

Mon dernier point en réponse à M. Gilet à propos des compensations financières suite aux décentralisations : « *l'État compense au centime près* », c'est le discours que vous tenez depuis le départ ; Or, pour les formations sanitaires et sociales, la première estimation de l'État était de 17 millions € ; A l'époque, nous avons protesté et dit que le compte n'y était pas. Au bout des négociations, nous sommes rendus à 24 millions €, ce qui prouve que nous avons parfaitement raison. Mais aujourd'hui encore, nous disons que le compte n'y est toujours pas.

Enfin, vous ne pouvez pas nous reprocher d'aller sur des secteurs qui ne sont pas de la compétence de la Région (d'ailleurs, la formation des salariés ne fait pas partie de nos compétences, et vous l'avez approuvé) et nous demander de financer les organismes sociaux et médico-sociaux qui sont financés par l'État et les Conseils généraux. C'est à eux de leur donner les moyens d'indemniser leurs stagiaires.